

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11
MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande de : **LAMBERT - PRICKEN** dont le siège social est situé à 4890 Thimister-Clermont, Chaussée Charlemagne 20

En vue d'obtenir le permis unique pour : **Agrandissement d'un atelier de menuiserie (hall de stockage) après la démolition d'une habitation existante** à l'adresse suivante : **Chaussée Charlemagne, 56 à 4890 Thimister-Clermont** à 4890 THIMISTER-CLERMONT

La nouvelle enquête publique est réalisée suite à l'introduction de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement par le demandeur.

La raison de la modification des plans initiaux est la suivante : une zone d'alignement de 11.00 mètres et une zone de recul de 9.00 mètres sont d'application à cet endroit. Toute nouvelle construction doit donc être implantée à plus de 19.00 mètres de l'axe de la N3. Une séparation physique (végétation ou éléments solides) entre le domaine privé et le domaine public devra être mise en place de sorte à restreindre l'accès à 8.00 mètres de large maximum afin de permettre le passage simultané de deux camions (entrant et sortant) et ainsi éviter les zones d'attente sur la voirie régionale. L'accès devra être perpendiculaire à la voirie nationale. La pente de l'allée d'accès sera de maximum 4% sur les 5 premiers mètres à partir du domaine public. Aucune manœuvre ne pourra s'effectuer sur le domaine public. Elles devront se faire uniquement sur domaine privé. Les sorties sur la voirie nationale se feront en marche avant. Les plans modificatifs doivent respecter ces conditions.

Date d'affichage de la demande : **12/04/2024**

Date d'ouverture de l'enquête : **19/04/2024**

Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre n°51 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, le **03/05/2024** de 11 heures à 12 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'administration communale de Thimister-Clermont, Centre n°51 à 4890 THIMISTER-CLERMONT pendant la durée de l'enquête.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête

Le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30

et un jour ouvrable jusqu'à vingt heures ou le samedi matin sur rendez-vous. Lorsque la consultation à lieu un jour ouvrable après 16h30 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme (087/46.84.79).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Thimister-Clermont, le 10/04/2024


La Directrice générale,
Gaëlle FISCHER

Par Ordonnance,



**Le Bourgmestre,
Lambert DEMONCEAU**

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès :

1° de la **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie – Madame le Directrice du Département des Permis et des Autorisations, Montagne Sainte-Walburge, 2 – 4000 LIEGE / Tél. : 04/224.54.11

2° de la **Fonctionnaire déléguée** du Service Public de Wallonie, à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie – Madame la Directrice de la D.G.O. 4 – Direction Liège 2 – Secteur ARDENNES-Pays de HERVE, Montagne Sainte-Walburge 1 – 4000 LIEGE / Tél. : 04/224.54.10